

AR Prefecture

016-211600903-20220216-2022_09-DE
Reçu le 02/03/2022
Publié le 02/03/2022

CHATEAUNEUF sur Charente

Ville de Châteauneuf sur Charente
Membres en exercice: 27
Membres présents: 21
Suffrages exprimés: 26

République Française

Délibération N° 2022-09
Conseil Municipal du 16 Février 2022

DATE DE CONVOCATION : 9 Février 2022

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE – K.GAI - B. LAFAYE – G. MIGNON - M. VILLEGER- M.H. AUBINEAU – T. DEGRANDE – P. FREON – G. MICHELY – J.P. DESLIAS – J.F. CESSAC – K.PERROIS – S.BROUILLET – A. DUBRUN – F. GUIRAO - H ROSARIO – E. PILLARD CLEMENTEL - S.RAYNAUD – P.BERTON – C. RAFIN – J. MARTINEAU -

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR : M.A. CHEVALIER donne pouvoir à T. DEGRANDE- P. ORMECHE donne pouvoir à G. MIGNON - - W. BOURGEAU donne pouvoir à J.P. DESLIAS – S.BUTET donne pouvoir à P. BERTON – P. MAURY donne pouvoir à J.L. LEVESQUE

CONSEILLER MUNICIPAL EXCUSÉ : S. DELIMOGE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : J. MARTINEAU

OBJET : NOEL DES AGENTS – BONS D’ACHATS DANS LES COMMERCES CASTELNOVIENS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Considérant qu’en raison de la crise sanitaire liée à la propagation de la Covid-19, les élus de la commune de Châteauneuf-sur-Charente ont annulé le repas prévu pour le personnel communal dans un soucis de principe de précaution,

Considérant le souhait des élus de remercier le personnel communal, ce moment convivial a été substitué par la remise de bons d’achat de 30 € à chaque agent (effectif de 48 agents soit 48 bons d’achat à 30 €) à utiliser dans les commerces de la commune ayant accepté ce dispositif,

Considérant que l’utilisation des bons d’achat pouvait se faire jusqu’au 25 janvier dernier afin que les commerçants nous remettent les bons utilisés dans leurs commerces aux fins d’établissement de la liste pour leur paiement au vu d’une facture,

Le Conseil Municipal, entendu les explications de son Maire, et après en avoir délibéré **PAR 26 VOIX POUR** décide :

- d’autoriser Monsieur le Maire à honorer les factures présentées par les commerçants castelnoviens, dont le détail est communiqué ci-après,
- dit que les crédits sont inscrits sur le budget primitif 2022,
- d’autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette décision.

AR Prefecture

016-211600903-20220216-2022_09-DE

Reçu le 02/03/2022

Publié le 02/03/2022

Commerçants	Quantité	Montant	Somme
Amandine Esthétique	2	30 €	60 €
Axelle Breuillet	3	30 €	90 €
Boucherie Cosset	5	30 €	150 €
Boulangerie Desport	4	30 €	120 €
Galerie Niort	3	30 €	90 €
Graine et Garenne	3	30 €	90 €
Le Grenier	1	30 €	30 €
L'Ecrin d'argent	8	30 €	240 €
Les petits doigts de Fée	1	30 €	30 €
Maison de la presse	1	30 €	30 €
Nadine Tiphonnet	1	30 €	30 €
Pizza Santini	1	30 €	30 €
Poissonnerie PKS	1	30 €	30 €
Sardin français	1	30 €	30 €
Vignes et Lilas	2	30 €	60 €
La Belle Verte	1	30 €	30 €
Maraicher Dagnaud	1	30 €	30 €
Place fermière	4	30 €	120 €
Somadis	1	30 €	30 €
			1 320 €

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire, Jean-Louis LEVESQUE

